

## Formation continue



### Module 1 : Aperçu des assurances sociales



Rafraîchir ses connaissances  
Rappel des dispositions légales  
Mise à jour actualité



- Constitution & bases légales
- 1<sup>er</sup> pilier AVS/AI/APG/PC
- 2<sup>ème</sup> pilier LPP
- 2<sup>ème</sup> pilier LAA



: Fr. 500.—



: 09 : 00 – 16 : 00 h.



: à définir



## Formation continue



### Module 2 : La prévoyance individuelle



Rafraîchir ses connaissances  
Améliorer son niveau de performance  
Tendance du marché



- Prévoyance liée et libre
- Les bases de l'assurance vie
- Les catégorie de couvertures
- les privilèges



: Fr. 500.—



: 09 : 00 – 16 : 00 h.



: à définir



## Formation continue



### Module 3 : Droit matrimonial et successoral en relation avec l'assurance vie



Se familiariser avec le droit successoral  
Mieux comprendre la succession  
Mise en relation avec l'assurance vie



- Régimes matrimoniaux
- La succession
- Divorce et prévoyance
- Clause bénéficiaire



: Fr. 500.—



: 09 : 00 – 16 : 00 h.



: à définir



## Formation continue



### Module 4 : Analyse de prévoyance individuelle



Améliorer ses connaissances  
Approche par les besoins  
Se familiariser avec le conseil global



- Analyse des besoins
- Graphiques de prévoyance
- Etude de cas
- Présentation de solutions



: Fr. 500.—



: 09 : 00 – 16 : 00 h.



: à définir



## Formation continue



### Module 5 : Aperçu de l'assurance choses



Rafraîchir ses connaissances  
Rappel sur les notions élémentaires  
Améliorer son niveau de performance



- Les 4 principaux risques
- Valeurs d'assurance
- Couvertures pour particuliers
- Couvertures pour entreprises



: Fr. 500.—



: 09 : 00 – 16 : 00 h.



: à définir



## Formation continue



### Module 6 : Aperçu de l'assurance de patrimoine



Rafraîchir ses connaissances  
Rappel sur les notions élémentaires  
Améliorer son niveau de performance



- Objet de l'assurance
- Les types de couvertures
- La responsabilité civile
- La protection juridique



: Fr. 500.—



: 09 : 00 – 16 : 00 h.



: à définir

